

Charte des parents de licencié mineur

L'inscription de votre enfant au LTMB vous engage à :

- 1- **Assister à la réunion de rentrée** (qui aura lieu courant septembre sur l'horaire d'entraînement de votre enfant).
- 2- **Veiller à l'assiduité de votre enfant** aux entraînements et **à sa disponibilité** pour participer :
 - aux **matches de son équipe** en tant que joueur tout au long de la saison
 - à partir des U13 : entre 4 et 5 fois dans la saison, aux matches à domicile des autres équipes en tant qu'**officiel de table de marque ou arbitre** (une formation leur sera dispensée)

Dans tous les cas : prévenir l'entraîneur de votre enfant en cas d'absence

- 3- **Respecter les choix et décisions techniques de l'entraîneur**
- 4- **Respecter l'équipe adverse et les décisions de l'arbitre** lors des matches.
Aucune agressivité, qu'elle soit orale ou physique ne sera tolérée de votre part ou de celle de votre enfant.
En cas d'amende (nommée faute technique) ou de frais de procédure disciplinaire facturés au LTMB, découlant du non-respect de cette règle, le licencié incriminé (ou l'un de ses parents s'il est mineur), devra s'acquitter du montant de cette amende auprès du LTMB.
- 5- **Véhiculer environ 3 fois par saison les co-équipiers et le coach** de votre enfant lors des matches à l'extérieur (10 joueurs et 1 à 2 coaches, soit 12 personnes, sont à amener sur le lieu du match 9 fois au cours de la saison).
- 6- **Apporter votre aide au parent responsable d'équipe lors des matches à domicile**
 - en apportant quelques mets sucrés ou salés (selon l'horaire du match) pour le gouter de fin de match
 - en tenant la buvette durant le match à tour de rôle
 - en préparant à tour de rôle la table du gouter de fin de match et en la rangeant/lavant après
- 7- **Laver** (à 30°C sans sèche-linge) 1 à 2 fois dans la saison **le jeu de 10 maillots** ayant servi pour le match, et les rapporter à l'entraînement suivant après s'être assuré que le jeu de maillots est bien complet.
- 8- **Apporter une aide ponctuelle, idéalement au moins 1 fois par saison**, pour recharger le stock de boissons, tenir une buvette, confectionner un gâteau, ou tout autre aide au bon déroulement d'une animation organisée par le club
- 9- **Assister à l'Assemblée Générale annuelle** du LTMB qui a lieu en fin de saison (Juin)